

SCI Beaufort

501 Avenue Gustave Eiffel

33 260 La Teste-de-Buch

Projet d'aménagement au 611 Avenue Gustave Eiffel :

Pré-diagnostic écologique de site



Mars 2024



SCOP ARL Rivière Environnement
9 avenue Marc Nouaux 33 610 Cestas
Tel : 05 56 49 59 78
www.riviere-environnement.fr

ENGAGEMENT DU BUREAU D'ÉTUDE



Rivière Environnement, dont le savoir-faire s'exerce depuis 1990, met en application la charte d'engagement des bureaux d'étude dans le domaine de l'évaluation environnementale. L'entreprise adhère également à l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE) dans un objectif de reconnaissance et de valorisation de cette ingénierie, et de partage des retours d'expérience.



Charte d'engagement des
bureaux d'étude dans le
domaine de l'évaluation
environnementale



Membre de l'Union
Professionnelle du Génie
Écologique

Rivière Environnement, en tant que SCOP (Société Coopérative et Participative), contribue aux outils de développement des SCOP aux plans national et régional.

N° de version	Rédacteur	Relecteur	Date de réalisation
N°1	Ulysse Durand – Écologue naturaliste ulyse.durand@riviere-environnement.fr	Romain Comas (gérant) – Écologue généraliste/juriste droit de l'environnement	07/02/2024

SOMMAIRE

1	CONTEXTE D'ÉTUDE	3
1.1	Objectifs de mission.....	3
1.2	Protocoles d'étude mis en œuvre	4
2	BIBLIOGRAPHIE : CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL.....	6
2.1	Zonages écologiques	6
2.2	Espèces patrimoniales recensées	7
2.3	Continuités écologiques	10
2.4	Pré-localisation des zones humides.....	11
3	RÉSULTATS D'INVENTAIRES : PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	12
3.1	Habitats naturels et semi-naturels	12
3.2	Flore (grandes masses)	15
3.3	Zones humides (sur le critère végétal)	16
3.4	Faune (approche)	17
4	IMPLICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS.....	19
5	ANNEXES	20
5.1	Liste floristique	20
5.2	Liste faunistique.....	21

1 CONTEXTE D'ÉTUDE

1.1 Objectifs de mission

La Société Civile Immobilière Beaufort a confié au bureau d'étude Rivière Environnement une étude consistant en un pré-diagnostic écologique de site préalablement à un projet de construction.

Le site d'étude est localisé au 611 de l'avenue Gustave Eiffel sur la commune de la Teste-de-Buch (33). Il s'agit de la parcelle cadastrale GZ620 selon le Geoportail. Cette parcelle est voisine de la parcelle d'implantation des locaux du siège de la SCI au n°501.

Le site représente une surface d'environ 4,01 ha et se trouve en pleine zone industrielle communale.

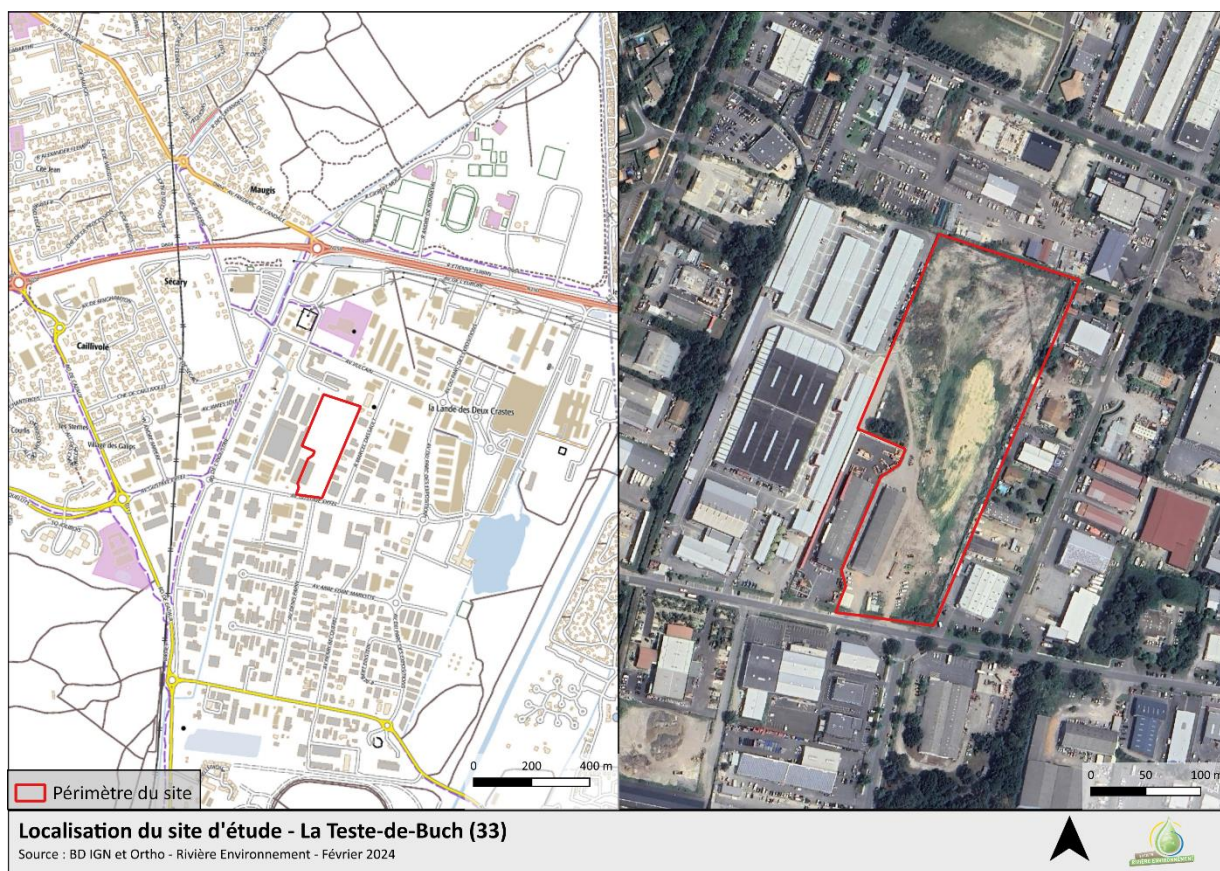


Figure 1 : Localisation du site d'étude

Le pré-diagnostic réalisé se base sur les prescriptions de la norme « AFNOR X32-102 : État initial Biodiversité et génie écologique - Démarche de conduite d'un état initial de la biodiversité dans le cadre d'un projet » spécifiant qu'un « *diagnostic préalable peut être effectué en amont de l'état initial, sans pour autant être obligatoire. Il permet d'évaluer globalement les enjeux de biodiversité présents ou potentiels sur l'aire concernée par le projet et à proximité, et peut être utilisé pour cibler les groupes taxonomiques à inventorier lors de l'état initial* ».

Ainsi, ce pré-diagnostic comprend :

- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant l'aire d'étude et un rayon de 2 km autour ;

- Un repérage du site via la visite d'écologues naturalistes (1 fauniste et 1 botaniste) et de ses potentialités d'accueil pour la faune et la flore ;
- Un avis sur les implications réglementaires dans le cadre d'une demande d'autorisation de défrichement pour un futur projet d'aménagement.

Ce document ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie de type étude d'impact. Il constitue une aide à la décision et permet d'anticiper sur les orientations réglementaires du projet.

1.2 Protocoles d'étude mis en œuvre

L'inventaire de terrain a été mené le 20/02/2024 (4,01 ha prospecté) pour les besoins de l'étude. Généralement, **un unique passage, en période hivernale qui plus est, est insuffisant pour une évaluation exhaustive.**

Cependant, la parcelle d'étude, anciennement boisée, a fait l'objet d'une coupe rase avec mise à nu du sol. Elle a été très récemment replantée en pins maritimes.

De ce fait, cette première approche est largement suffisante pour estimer le potentiel écologique du site.



Figure 2 : Sol à nu et semis de Pin maritime sur la parcelle

Les milieux du site d’étude ont été parcourus dans un objectif d’optimisation des observations d’espèces possibles en février (principalement l’avifaune, compte tenu du site) pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d’aménagement.

Malgré le contexte défavorable de la parcelle à l’observation d’enjeux de biodiversité, avec un sol mis à nu, les investigations de terrain, en lien avec le besoin et la période d’inventaire, ont porté spécifiquement sur :

- Les habitats et la flore observable (et leur caractérisation ou non en zone humide sur la base du critère floristique) ;
- L’avifaune observable, les autres groupes étant peu visibles à cette période ;
- La recherche d’arbres gîtes, habitats d’espèces pour les chiroptères, les oiseaux cavernicoles et les insectes saproxyliques.

Tableau 1 : Détail de l’inventaire écologique réalisé sur le terrain

Date d’inventaires	Groupes ciblés	Conditions météorologiques	Nombre de naturalistes
20/02/2024	Faune, Flore et Habitats	Nuageux, 9°C	2

Les techniques d’inventaires ont été adaptées *in situ* aux habitats élémentaires pré-repérés sur fonds cartographiques (coupe rase visible sur photographie aérienne). **L’objectif est d’établir la potentialité écologique globale du site.**

La flore est inventoriée selon un échantillonnage systématique du site d’étude. La liste des espèces végétales rencontrées est ensuite compilée à travers un tableau synthétique (annexe 1).

Les habitats sont évalués selon la méthode de la phytosociologie. L’objectif est de définir les communautés végétales spontanées présentes sur site à partir de listes floristiques caractéristiques. Pour chaque habitat naturel, un relevé des espèces présentes dans chaque strate (herbacée, arbustive et arborée) est effectué sur une zone représentative de l’habitat.

Le caractère humide de la zone d’étude est évalué selon l’arrêté du 24 juin 2008 modifié sur le critère flore exclusivement. Le critère flore est déterminé par les listes floristiques qui doivent comporter plus de 50 % en recouvrement d’espèces hygrophiles selon le tableau A de l’annexe II de l’arrêté. Si oui, l’habitat sera qualifié d’humide selon le critère floristique.

Pour les oiseaux, les techniques d’écoute des chants et d’observation aux jumelles sont utilisées. Les autres principaux groupes faunistiques (reptiles, amphibiens et mammifères) sont inventoriés de manière opportuniste par observation directe.

L’inventaire des insectes (papillons rhopalocères et libellules), trop précoce en février, se fait habituellement par observation directe opportuniste et la capture au filet papillon avec relâché immédiat.

La recherche des gîtes pour les Chiroptères s’établit par un examen des arbres pour déterminer la présence de cavités favorables (fissures, loges, fentes, écorce décollée, blessures, etc.).

2 BIBLIOGRAPHIE : CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

2.1 Zonages écologiques

Les zonages, règlementaires ou d'inventaires, présents sur un périmètre élargi d'un rayon de 2 km autour de la parcelle de projet sont répertoriés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Périmètres écologiques à proximité du site d'étude

Zonages	Nom	Portée réglementaire pour le projet	Distance du site
Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation	Forêts dunaires de La Teste de Buch (FR7200702)	OUI Le projet ne doit pas avoir d'impact significatif sur les espèces et les habitats du site Natura 2000	604 mètres au sud-ouest
Zone ZNIEFF type I	Lette de la craste de Nezer (720014148)	NON Indique via la Charte du Parc, les objectifs de gestion et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire	1079 mètres au sud-ouest
Zone ZNIEFF type II	Forêt usagère de la Teste de Buch (720001998)	NON Indique via la Charte du Parc, les objectifs de gestion et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire	1055 mètres au sud-ouest

L'enjeu du site en termes de zonages environnementaux est **faible** : deux secteurs en ZNIEFF sont présents dans les 2 kilomètres de rayon mais sont sans portée réglementaire spécifique. Ils sont intégrés au zonage Natura 2000 du site Forêts dunaires de La Teste de Buch, distants du site de projet de 600 m.

Au vu du contexte du site de projet en dent creuse urbaine et de la distance de celui-ci avec la Zone Spéciale de Conservation « Forêts dunaires de La Teste de Buch », l'enjeu Natura 2000 est considéré comme faible à nul pour le site d'étude projet. En effet, il n'est pas envisagé à ce stade que la réalisation d'un projet sur ce dernier se traduise par un impact sur l'intégrité et la fonctionnalité écologique du site Natura 2000.

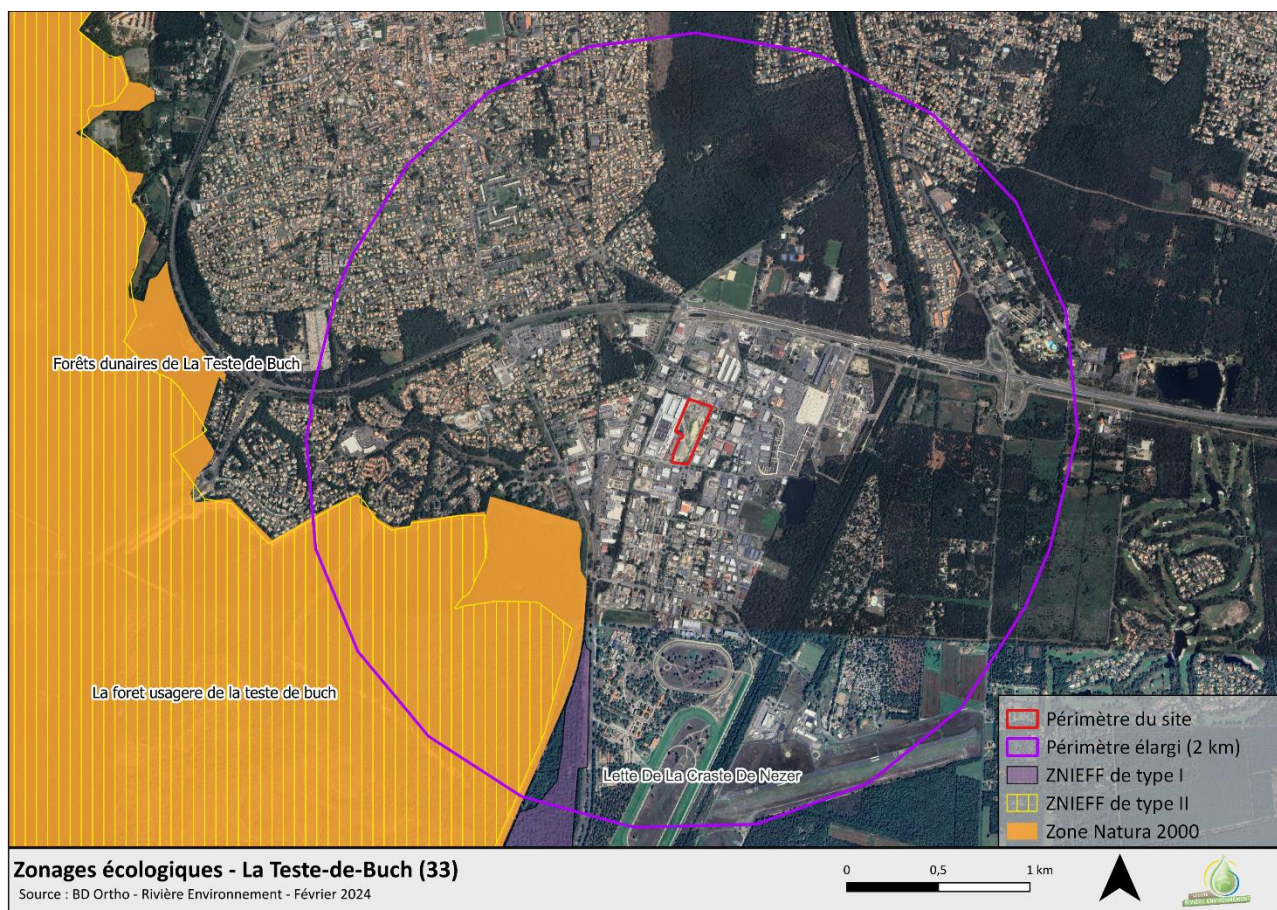


Figure 3 : Périmètres écologiques dans un rayon de 2 km autour du site d'étude

2.2 Espèces patrimoniales recensées

Les principales bases de données consultées ont été les suivantes :

- DOCOB du site Natura 2000 Forêt usagère de la Teste de Buch
- FAUNA (Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine)
- OBVNA (Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine).

Les demandes d'extraction de données naturalistes ont été faites le 5 février 2024 pour identifier la présence et le potentiel de présence d'espèces à enjeux, telles que les espèces patrimoniales (protégées et/ou rares) et invasives. Les données bibliographiques permettent de recenser 108 espèces végétales (dont, 1 sous protection nationale, 2 sous protection régionale et 12 espèces envahissantes avérées), 53 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'Amphibiens (envahissante), 4 espèces de Rhopalocères, 1 espèce d'Odonate, 1 espèce de Mammifère (protégée) et 5 Reptiles dans un rayon de 2 km autour du projet.

Tableau 3 : Synthèse bibliographique dans l'aire d'étude éloignée (2km)

Base de données	Groupes ciblés	Date de consultation	Espèces patrimoniales et/ou protégées
DOCOB du site Natura 2000 Forêts dunaires de La Teste de Buch (FR7200702)	Faune et flore	07/03/2023	6 espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive habitats) : Grand Capricorne ; Damier de la succise ; Fadet des Laïches ; Grand rhinolophe ; Petit Rhinolophe ; Minioptère de Schreibers. Autres espèces patrimoniales inscrites au FSD : Flore : Bruyère du Portugal <i>Erica lusitanica Rudolphi</i> ; Fougère des marais <i>Thelypteris palustris</i> Faune : Grenouille agile, Triton marbré Engoulvent d'Europe, Milan noir, Tourterelle des bois Europe, Milan noir, Tourterelle des bois. Sérotine commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kulh. Genette commune
Observatoire de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (OBVNA)	Flore vasculaire	06/03/24	1 espèce protégée au niveau national (Bruyère de Cantabrie) 3 espèces protégées au niveau régional (Romulée bulbocodium, Lotier hirsute et Scabieuse pourpre noir) 1 espèce classée Vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale (Bruyère de Cantabrie) 1 espèce classée Quasi menacé (NT) sur la liste rouge régionale (Romulée bulbocodium) 16 espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine 1 espèce déterminante ZNIEFF en Gironde (Céraiste diffus) 12 espèces invasives dont 11 espèces à impact majeur et 1 à impact modéré

Base de données	Groupes ciblés	Date de consultation	Espèces patrimoniales et/ou protégées
FAUNA	Amphibiens, Oiseaux, Mammifères et Chiroptères, Reptiles, Rhopalocères, Odonates	10/02/23	1 espèce d'Amphibiens exotique envahissante : la Grenouille taureau. 53 espèces d'Oiseaux dont 48 sous protection nationale et 4 inscrites à la Directive Oiseaux Annexe I (Martin pêcheur, Milan noir, Mouette mélanocéphale, Circaète Jean-le-Blanc) 8 oiseaux classés en Vulnérable sur liste rouge nationale 4 oiseaux classés Quasi menacé sur la liste rouge nationale 5 Oiseaux déterminants ZNIEFF en Gironde. 1 espèce de Mammifères protégée nationalement : le Hérisson d'Europe 5 espèces de Reptiles dont 4 protégées nationalement 4 espèces de Rhopalocères dont l'Azuré des Joncs au statut « Vulnérable » sur liste rouge régionale et le Faune au statut « Quasi menacé » sur liste rouge régionale 1 espèce d'Odonates déterminante ZNIEFF : Cordulie à taches jaunes

2.3 Continuités écologiques

Les continuités écologiques d'échelle régionale sont cartographiées dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine dont la carte zoomée (recensant l'aire d'étude) est présentée ci-dessous.

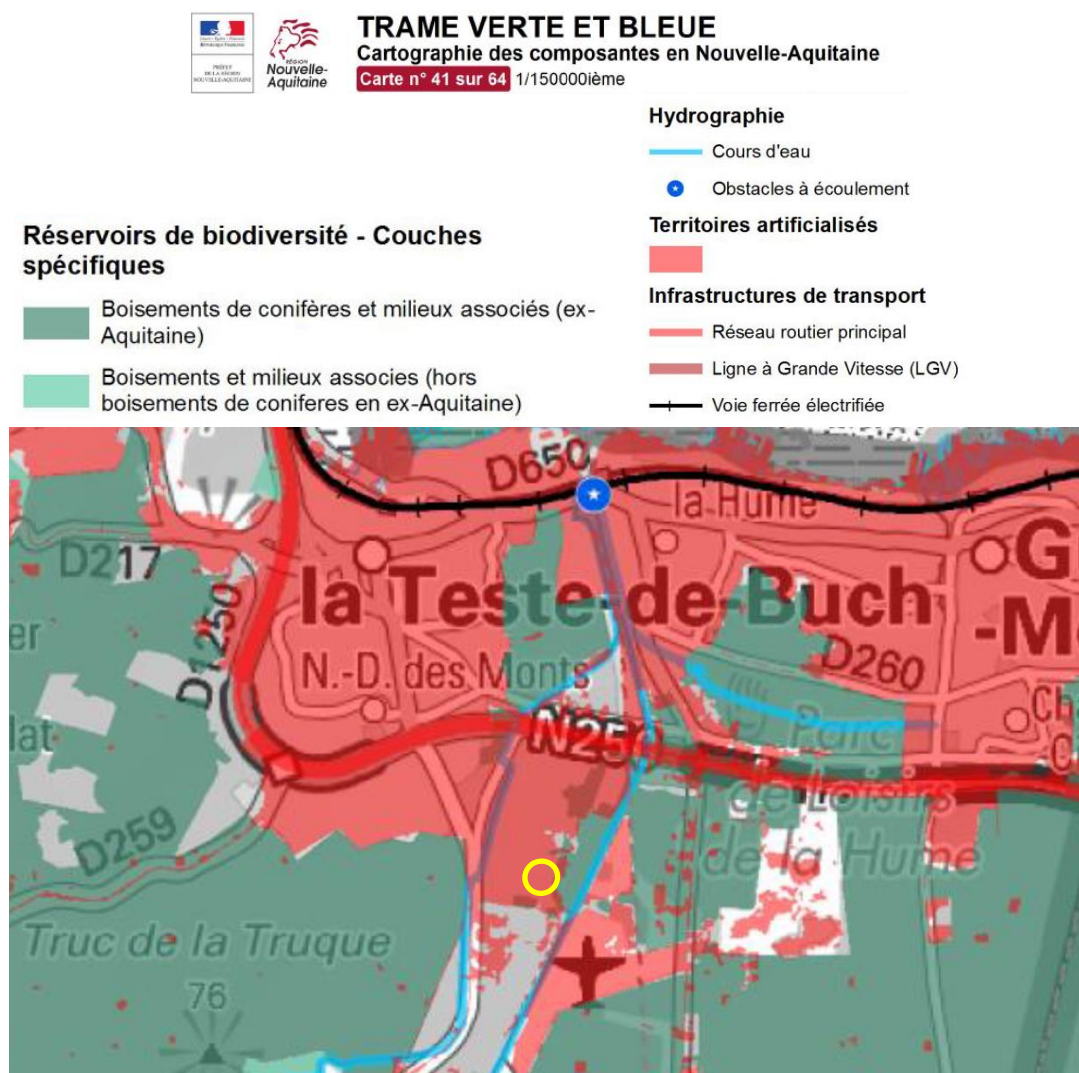


Figure 4 : Trame verte et bleue du SRADDET Nouvelle Aquitaine, zoom sur le secteur d'étude

Le site est enclavé au sein d'un territoire urbain artificialisé. Malgré une proximité relative avec le vaste réservoir de biodiversité des boisements du massif forestier des Landes de Gascogne et avec le réseau hydrographique, l'état du site constaté en février 2024 semble écarter, en l'état, toute fonctionnalité du site en tant que corridor en pas japonais. Cette fonctionnalité était en revanche possible lorsque le site était constitué d'un boisement de pins.

2.4 Pré-localisation des zones humides

La probabilité de présence de zone humide est analysée à partir de la cartographie nationale issue de la méthode développée par les laboratoires « Infosol » de l'INRAE d'Orléans et de l'UMR SAS de Rennes/Quimper. Cette cartographie modélise selon les critères géomorphologiques et climatiques les surfaces susceptibles d'être des zones humides au sens du critère « sol » de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Le Référentiel Régional Pédologique de l'Aquitaine montre que nous sommes sur le secteur de « Lande humide » (UCS 62). Les types de sols les plus fréquents sur cette unité pédologique pouvant être rencontrés sur le site d'études sont des podzols humiques et humo-duriques (cas particulier du critère sol), ou des sols réductiques (zone humide selon le critère sol).

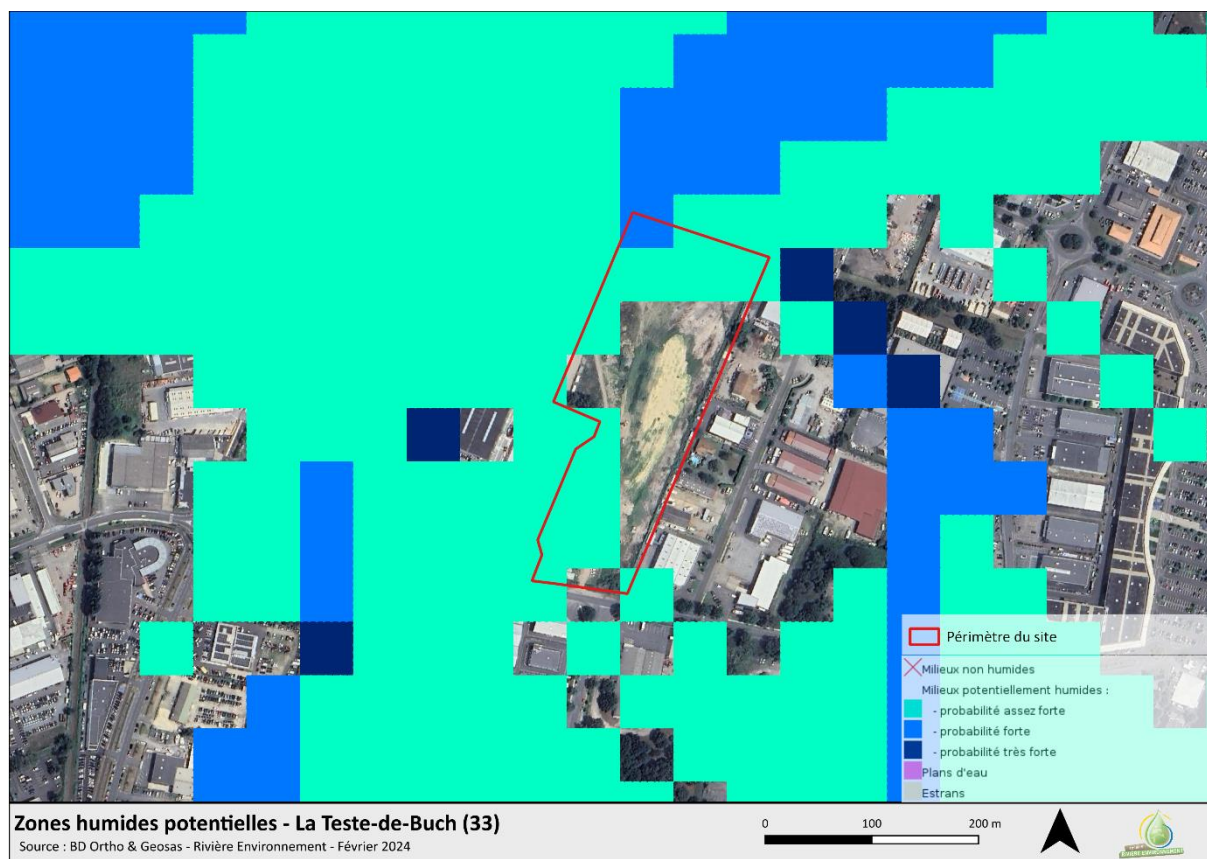


Figure 5 : Milieux potentiellement humides (Source : <https://geosas.fr/portails/?portail=mph&mode=viewer>)

La parcelle est concernée par une probabilité assez forte à forte de présence de zone humide, notamment dans sa partie Nord. En l'absence de végétation naturelle sur site en l'état actuel, la vérification de présence de zone humide sur le critère de la végétation n'est pas possible.

3 RÉSULTATS D'INVENTAIRES : PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Remarque : dans un pré-diagnostic, les « alertes » sur les éventuels enjeux règlementaires ne tiennent pas compte, à ce stade, de la définition du projet sur site et de ses emprises.

À partir du moment où un enjeu règlementaire est observé sur site (zone humide, espèce protégée et habitats de gîte et/ou de reproduction), il est fait mention qu'il peut déclencher une procédure spécifique pour le projet (déclaration loi sur l'eau ou autorisation environnementale).

3.1 Habitats naturels et semi-naturels

Le site est entièrement anthropisé à ce jour. Une partie mineure du site est constituée de bâtis (chantier, chemin artificiel en terre, bâtiments) et la majorité du site représente un semis artificiel de Pin maritime sur sable (Figure 6).



Figure 6 : Photos du semis artificiel sur sable (à gauche) et vues des trois pins restants de l'ancienne pinède

Initialement, le site était un boisement de pins (fig. 7), quelques pins ont été conservés comme l'atteste l'habitat « Bosquet à *Pinus pinaster* spp. *Atlantica* maritime » sur la carte (Figure 8). Ces pins, semblent âgés d'une cinquantaine d'années au moins.

Ainsi, 2 types de végétation monospécifique se dégagent :

- La végétation constituée exclusivement du semis de Pin maritime (uniquement cette espèce)
- Un bosquet de Pin maritime adulte (uniquement cette espèce).



Figure 7 : Vue aérienne du site (IGN, 2022)

Tableau 4 : Milieux caractérisés sur le site d'étude (février 2024)

Habitats		Code EUNIS	Code EUR28	Surface (ha)	Surface occupée sur le site (%)	Zone humide (habitat)	Descriptif	Implication réglementaire
	Semis de Pins sur sol nu	G3.F1	-	3,165	81,5%	NON	Plantations de pins maritimes récentes sur un sol mis à nu	-
	Bosquet à <i>Pinus pinaster</i> ssp. <i>Atlantica</i> maritime	G3.71	-	0,0771	2,1%	NON	Individus d'une ancienne pinède autrefois présente sur le site	-
	Bâti (chantier, chemin terrassé, hangar)	J1.41	-	0,559	15,4%	NON	Zones imperméabilisées	-



Figure 8 : Cartographie des milieux identifiés (février 2024)

3.2 Flore (grandes masses)

En ce qui concerne la bibliographie : les données extraites sur le portail de l'OBVNA ont une précision de l'ordre d'une maille de 1 km et ne font donc pas état de localisations précises d'espèces au niveau de la parcelle.

La compilation des données floristiques renseigne la présence d'une espèce protégée nationalement (Bruyère de Cantabrie) et de 2 espèces protégées régionalement (Romulée bulbocodium et Scabieuse pourpre noir) dans un rayon de 2 km autour du site d'étude.

Bien que la Bruyère de Cantabrie (*Erica lusitanica subsp. cantabrica*) et la Romulée bulbocodium apprécient les milieux sableux (voire limoneux dans le cas de la Romulée), leurs périodes de floraison s'étendent entre fin janvier et avril, concordant avec l'inventaire, et aucun individu n'a été contacté.

D'après « *Recommandations pour l'évaluation des enjeux et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sur Lotus hispidus et Lotus angustissimus en Aquitaine* » de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine du 30 mars 2022, le Lotier hirsute présente un enjeu « Assez faible » dans les Landes de Gascogne car l'espèce y est commune, c'est néanmoins une espèce protégée régionalement. L'espèce est considérée comme pionnière et aucun individu n'a été trouvé sur le site de la Teste-de-Buch, récemment semé et propice à l'implantation d'espèces pionnières.

Pour ce qui est de l'inventaire lui-même : les espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle le 20 février 2024 (période défavorable à l'expression végétale). Seulement 7 espèces végétales ont été inventoriées (Voir Annexe 5.1). Parmi elles, 4 espèces ont le statut d'espèces exotiques envahissantes. Elles ont été retrouvées en pourtour de site, le long des grillages (Figure 9).

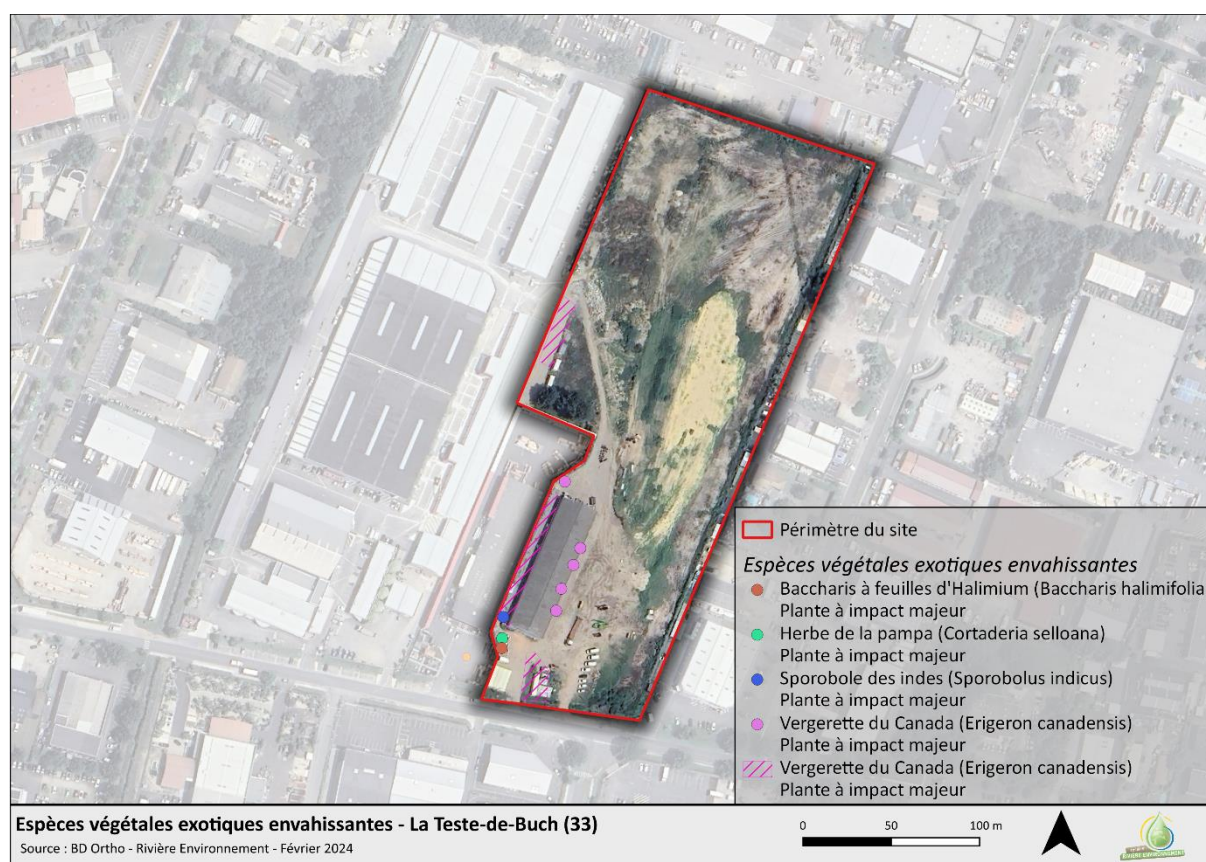


Figure 9 : Cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes présentes

Ce sont généralement des zones colonisées par des espèces rudérales donc à forte valence écologique. Parmi les espèces inventoriées, le Chiendent rampant a été observé, en cohérence avec la présence de sable sur le site et sa tolérance à ce substrat.

Le cortège floristique en présence se caractérise en l'état par :

- Une végétation sur substrat sableux
- Une végétation rudérale ubiquiste

Comme évoqué précédemment, le développement végétal a été et est encore impacté par les travaux récents menés sur le site (sol sableux à nu travaillé récemment après coupe forestière). Des travaux semblent toujours en cours sur site.

Selon la gestion développée, la végétation (des sols sableux) peut toutefois progressivement se réimplanter. et chantiers ce qui apporte suffisamment de piétinement pour grandement limiter le développement de la végétation.

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été identifiée sur le site d'étude en février 2024 (période défavorable à l'expression de la végétation). De plus, au vu de sa dégradation et de son artificialisation, le site semble présenter un faible enjeu floristique.



Figure 10 : Présence d'engins de chantier sur le site

3.3 Zones humides (sur le critère végétal)

L'article L.211-1 du code de l'environnement définit une zone humide comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature I.O.T.A codifié à l'article R. 214-1 du code de l'environnement. Selon l'arrêté, une zone est considérée comme humide si elle présente une végétation

caractéristique de zone humide (liste d’habitats et d’espèces annexée à l’arrêté) ou bien un sol caractéristique de zone humide (liste des typologies de sol également annexée à l’arrêté).

Selon l’arrêté du 24 juin 2008 cité plus haut, aucun habitat ni espèce sur le site ne présente de caractère humide (absence de végétation naturelle sur site).

3.4 Faune (approche)

Les arbres gîtes (habitats d’espèces patrimoniales forestières ; enjeu règlementaire) ont été recherchés. **Aucun arbre gîte n’a été identifié sur le site.** Le périmètre d’étude ne présente donc pas d’enjeu de reproduction pour les oiseaux cavernicoles (mésanges, pics...), les chiroptères et/ou les coléoptères patrimoniaux (Grand capricorne et Lucane Cerf-Volant).

Le passage sur site en février a permis d’observer 3 espèces communes d’oiseaux que sont l’Étourneau sansonnet, le Pigeon ramier et la Pie bavarde. 3 espèces ubiquistes, non protégées, qui nichent potentiellement sur les pins du site mais dont l’enjeu écologique est très faible. L’absence de naturalité du site empêche la diversité avifaunistique. Quelques espèces peuvent reproduire au sol sur sable nu. La plupart sont inféodées au littoral, mais le Petit Gravelot, par exemple, peut s’en éloigner. Le site pourrait présenter un intérêt pour eux au printemps 2024 (avant revégétalisation du site), à condition d’une certaine quiétude sur site. Pour éviter tout impact potentiel, on évitera tout travaux d’avril à juin inclus.

Le site ne semble pas présenter d’enjeu en tant que zone de reproduction pour les amphibiens, en l’absence de milieux aquatiques temporaires ou permanents.

Aucun lépidoptère ou odonate n’a été observé. Bien que la période d’inventaire soit défavorable pour ces groupes, la très faible diversité floristique et la quasi absence de végétation sont des paramètres pénalisants pour ces groupes.

Le sol à nu peut être favorable aux reptiles en thermorégulation, mais les environs urbains sont peu favorables à ce groupe. L’enjeu est également jugé faible a priori.

Le pré-diagnostic de terrain tend à démontrer une faible fonctionnalité du site pour les espèces. Les habitats sont très dégradés, le recouvrement végétal est très faible. Le reliquat de milieu boisé couvre en l’état une très faible surface.

Aucun enjeu règlementaire n’a été identifié sur le site. On évitera toutefois tout travaux en période printanière dans le cas où une espèce inféodée aux sols nus viendraient nicher sur le site.

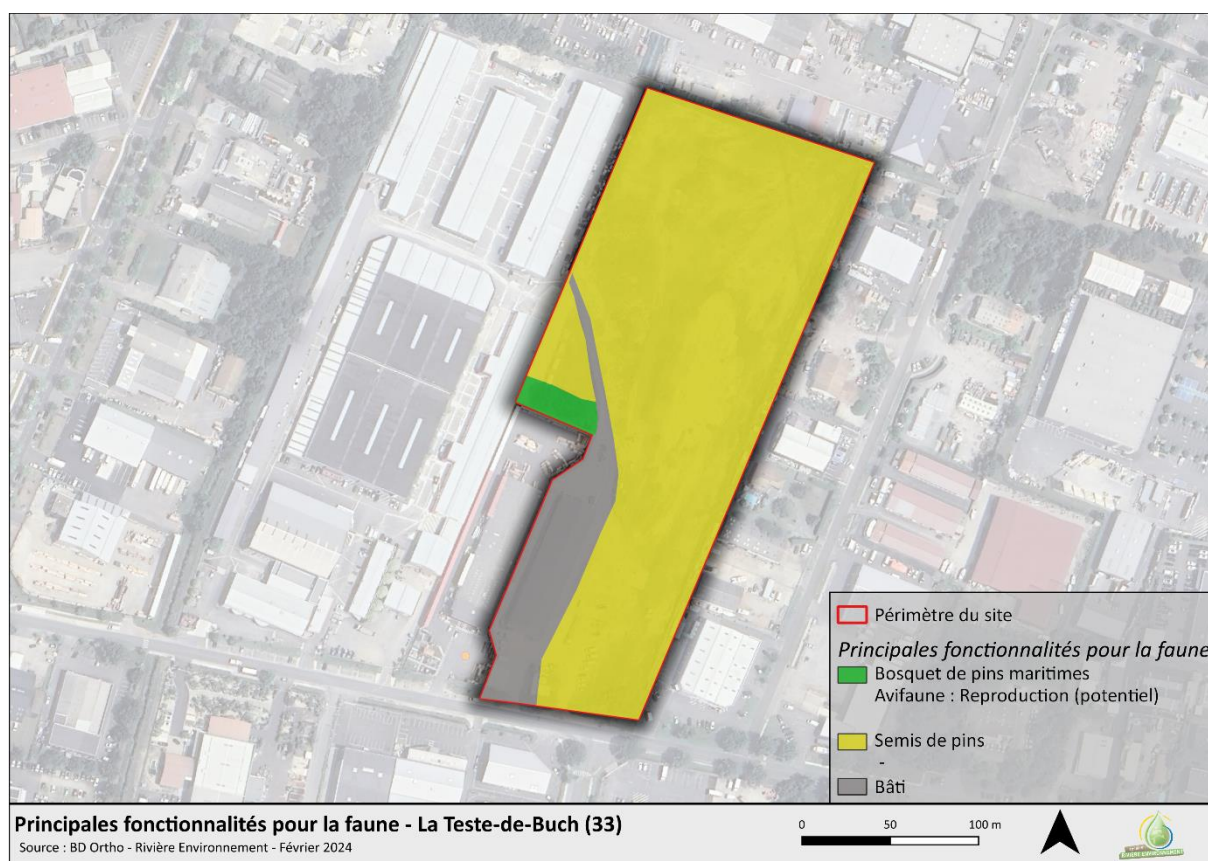


Figure 11 : Fonctionnalités des habitats pour la faune du site

4 IMPLICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Le pré-diagnostic écologique d'un site s'inscrit le plus en amont possible d'une démarche de projet et constitue une aide à la décision et à l'orientation future du projet. Il apporte un premier niveau de connaissance des éléments de biodiversité présents, de leurs enjeux, ainsi que de leurs potentielles implications réglementaires (à considérer) en lien avec la démarche dite ERC où l'évitement prime.

Le site d'étude est enclavé en zone artisanale et présente un sol nu. Un enjeu écologique global faible à très faible est pressenti au vu de son état et de sa situation.

Un projet sur zone ne serait pas soumis a priori à procédure réglementaire au titre de la réglementation espèces protégées (art. L411-1 et suivant du code de l'environnement). On évitera toutefois tout travaux au printemps 2024 pour éviter un potentiel impact sur un oiseau nichant sur les sols nus (Petit gravelot par exemple).

Le site ayant été boisé et le demeurant (semis de jeunes pins), une autorisation de défrichement semble en revanche nécessaire au titre du code forestier, la surface boisée étant > 0,5 ha.

Ce pré-diagnostic peut être exploité pour le formulaire d'une demande d'examen au cas par cas (destinée à l'autorité environnementale). **Aucun diagnostic ultérieur n'est nécessaire pour affiner les implications du site.**

5 ANNEXES

5.1 Liste floristique

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Protection Gironde	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	ZNIEFF Gironde	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nvelle-Aq. 2022	Flore Zone Humide
Baccharis halimifolia L., 1753	Baccharis à feuilles d'Halimium								NA		PEE à impact majeur	
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa								NA		PEE à impact majeur	
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant							LC	LC			
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada								NA		PEE à impact majeur	
Pinus pinaster Aiton, 1789	Pin maritime							LC	LC	LC		
Rubus L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce commune											
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole des Indes								NA		PEE à impact majeur	

ZNIEFF NA 2019 : ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine 2019 ; LRR Aq 2018 : Liste Rouge Régionale Nouvelle-Aquitaine ; LRN 2019 ; Liste Rouge Nationale 2019 ; LRE 2021 : Liste Rouge Européenne ; EVEE Nvelle-Aq 2022 : Espèce végétale exotique envahissante en Nouvelle-Aquitaine en 2022.

5.2 Liste faunistique

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Annexe Habitat	Invasif	Chassable	ZNIEFF Gironde	LRR Aq	LRN	LRE
Aves	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet				Annexe II/2			Article 1			LC	LC
Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier				Annexe II/1			Article 1			LC	LC
Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde				Annexe II/2						LC	LC

LRR Aq : Liste Rouge Régionale Nouvelle-Aquitaine ; LRN : Liste Rouge Nationale ; LRE : Liste Rouge Européenne